

Χορηγείται από το Τυπογραφείο της Ελληνικής Αστυνομίας	Κοινοποιείται από τον αρμόδιο αστυνομικό στον υπό απέλαση κρατούμενο αλλοδαπό, με αποδεικτικό.	Υπόδειγμα: ΚΑ-141α
Υπόδειγμα: Πληροφοριακό δελτίο για τους υπό απέλαση κρατούμενους αλλοδαπούς.		ΓΑΛΛΙΚΑ

RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE
POLICE HELLÉNIQUE

.....
Τίτλος Υπηρεσίας (nom du service)

BULLETIN D' INFORMATION

(réservé aux étrangers gardés à vue et faisant l' objet d' une mesure d' expulsion)

1. Vous venez d' être avisé(e) que votre séjour dans notre pays n' est pas légal. Le séjour légal d' un étranger dans notre pays suppose que ledit étranger justifie être entré régulièrement en Grèce et muni d' un titre de voyage en cours de validité, ou être titulaire d' un permis de séjour en cours de validité délivré par l' autorité hellénique compétente, à condition qu' il n' y ait pas lieu de procéder au retrait du droit de séjourner, conformément à la loi (Loi no 2910/2001).

2. Vous faites actuellement l' objet d' une garde à vue, conformément à la loi et à titre provisoire, dans notre service policier, jusqu' à ce que la procédure relative à votre expulsion soit accomplie. Vous devez vous comporter de façon tranquille et remettre votre passeport, ou un autre titre de voyage, ou toute autre pièce justifiant de votre identité qui vous sera demandée.

3. Votre affaire est suivie par
βαθμός-ονοματεπώνυμο Αστυνομικού (grade - nom et prénom de l' officier de police)
qui est tenu de vous expliquer vos droits. Vous pouvez exposer vos éventuels griefs auprès du commandant de l' autorité policière:

4. Pendant que vous faites l' objet d' une mesure de garde à vue, vous avez le droit de:

a) être assisté(e), à vos frais, d' un conseil de votre choix - l' autorité policière vous accordera toute facilité à cet effet; recevoir les visites dudit conseil et le consulter;

-2001-

✂

ΑΠΟΔΕΙΚΤΙΚΟ ΚΟΙΝΟΠΟΙΗΣΗΣ (PROCÈS-VERBAL DE SIGNIFICATION)

Παρέλαβα το πληροφοριακό δελτίο για τους υπό απέλαση κρατούμενους αλλοδαπούς και μου εξηγήθηκαν τα δικαιώματά μου (J' ai reçu le bulletin d' information réservé aux étrangers faisant l' objet d' une mesure de garde à vue et d' une mesure d' expulsion, et mes droits m' ont été expliqués)

Υπογράφεται (Signé):

Ημερομηνία (Date)/...../20..... ώρα (heure).....

Ο Αστυνομικός (L' Officer de Police)

Ο/Η κρατούμενος/η (L' Intéressé(e))

.....
Υπογραφή - Ονοματεπώνυμο - Υπηρεσία

.....
Υπογραφή - Ονοματεπώνυμο - Υπηκοότητα
(signature-nom et prénom-nationalité)

- b) demander que l' autorité consulaire de votre pays en Grèce en soit avisée; recevoir les visites de ses représentants et les contacter;
- c) recevoir les visites de vos proches – tout détail quant à l' horaire, la durée et la fréquence des visites est à votre disposition;
- d) faire valoir toutes les raisons qui militent contre votre expulsion dans un délai d' au moins 48 heures;
- e) former un recours contre l' arrêté d' expulsion devant de Secrétaire Général de l' Arrondissement, dans un délai de 5 jours à compter de sa notification;
- f) contester l' arrêté de garde à vue dont vous faites l' objet devant le président du tribunal de première instance statuant en matière administrative.

5. En outre, vous avez le droit de:

- a) Demander de bénéficier, si vous avez un problème de santé, d' un examen médical effectué par un médecin de votre choix, à vos frais. L' autorité policière veille à la prestation de toute assistance médicale assurée par un établissement hospitalier public. En cas de maladie grave, d' accident grave, ou de votre hospitalisation dans tout établissement hospitalier, en sont avertis vos proches que vous allez désignés et qui se trouvent dans notre pays, ainsi que l' autorité consulaire.
- b) Demander de vous fournir, à vos frais, tout aliment particulier; l' autorité policière vous accordera à cet effet toute facilité possible.

6. Les frais engagés par votre expulsion sont à votre charge, en tout ou en partie, selon la somme d' argent que vous détenez.

7. Nous espérons votre coopération afin que la procédure d' expulsion soit accomplie rapidement et facilement.

8. Vous pouvez demander des précisions supplémentaires sur vos droits auprès de l' agent qui suit votre affaire.

-2001-

✕-----

* Γνωστοποιήθηκε στ..... πρόσθεν αναγραφόμεν..... κρατούμεν..... ότι προσήχθη στ.....
(τίτλος Αστυνομικής Υπηρεσίας)
και η ιδιότητα και το ονοματεπώνυμο του υπογράφοντος.

Ημερομηνία / / 20..... ώρα

Ο Αστυνομικός

(Υπογραφή – βαθμός – ονοματεπώνυμο Αστυνομικού)

* Συμπληρώνεται μόνο σε περίπτωση προσαγωγής του κρατούμενου από την Υπηρεσία που κρατήθηκε αρχικά σε άλλη Αστυνομική Υπηρεσία

-Συνταχθηκε από τη Διεύθυνση Οργάνωσης-Νομοθεσίας Α.Ε.Α. Μεταφορική Μεταφοραστική Υπηρεσία ΥΠ.Ε.Ε